CHAMBRE DE COMMERCE · PARTENAIRES DE CHARLEVOIX

Calendrier collaboratif

Présentation et fonctionnement du calendrier

Contexte

Cet agenda partagé est un outil de travail collaboratif. L'objectif est qu'il devienne un outil utilisé et facile d'accès. Il s'adresse principalement aux acteurs socio-économiques et aux organismes, pas au grand public. Il se veut une source d'information favorisant la collaboration et permettant de mieux coordonner et planifier les événements régionaux ainsi que les activités de formation.

Pertinence

La pertinence de cet outil relève de l'adhésion des personnes qui l'utilisent, en fonction de leurs besoins. Un outil de planification commun permet d'éviter les doublons et de mieux coordonner les activités offertes aux entreprises et organismes au fil des quatre saisons. Il ne se veut pas un frein, au contraire.

1 Inscription des événements

Les événements ouverts aux entreprises ou au public du territoire de Charlevoix : formations, réseautage, AGA, levées de fonds, conférences et grands événements. On n'inscrit pas les réunions internes ni les activités réservées aux employés. Dès qu'une date est officialisée, vous pouvez remplir le FORM à l'adresse suivante : Calendrier collaboratif

2 Règle de bon voisinage

Avant de fixer une date, il est utile de consulter l'agenda pour savoir ce qui se passe déjà dans la région. Aux périodes de pointe, ou selon les contraintes d'horaire et de disponibilité, des chevauchements peuvent survenir, et c'est normal. L'important est de prendre sa décision en connaissance de cause. Plusieurs événements peuvent d'ailleurs cohabiter la même journée sans se faire concurrence, surtout lorsque les partenaires se parlent et collaborent, par exemple pour promouvoir les activités ensemble.

3 Fonctionnement

- Chaque organisation inscrit ses événements à l'aide du formulaire Google FORMS.
- La Chambre de commerce ou une personne déléguée entre manuellement les événements dans l'agenda public.
- La Chambre de commerce, qui héberge le calendrier, fait un ménage mensuel (doublons, événements passés ou annulés).
- Le calendrier est accessible aux organisations par le biais du lien suivant : Google Agenda -

Foire aux questions

Q Pourquoi utiliser ce calendrier? On se parle déjà entre partenaires.

Les échanges informels ne rejoignent pas tout le monde au bon moment. Le calendrier donne une vue d'ensemble du territoire en un coup d'œil.

Q Est-ce que ça me prend beaucoup de temps pour ajouter une activité?

Non. Inscrire un événement prend environ deux minutes. Copiez simplement les informations de votre invitation ou de votre publication.

Q Dois-je le faire de façon systématique?

Au moins chaque saison, si possible. L'idéal est de nommer une personne responsable au sein de votre organisation qui fait le suivi avec l'équipe qui organise les activités. Chaque année, un message de rappel vous sera envoyé; vous pourrez le transmettre à votre nouveau personnel, par exemple.

Q Est-ce que le grand public voit nos événements?

Oui. Le calendrier est public et accessible via un lien et il est en ligne sur la page de la Chambre de commerce : Ressources entrepreneuriales - Chambre de commerce de Charlevoix

Q Mon événement n'est pas encore annoncé. Puis-je l'inscrire quand même?

Non. Attendre que la date soit fixée.

Q Je n'ai pas de compte Google. Est-ce un problème?

Pour consulter le calendrier, aucun compte n'est requis : le lien suffit. Pour inscrire vous-même vos événements, remplir le FORM. Calendrier collaboratif

Q Que faire si je vois un autre événement la même journée que le mien?

Communiquez avec l'organisation concernée au besoin. Si vos publics sont différents, les deux événements peuvent très bien cohabiter. S'ils sont semblables, l'un des deux peut changer de date, ou vous pouvez faire de la promotion croisée. C'est un outil d'information pour vous aider.

Q Et si je fais une erreur dans l'inscription?

Avisez Annie Breton communications@creezdesliens.com, de la Chambre de commerce. La Chambre fait aussi un ménage chaque mois.

Q Doit-on inscrire les événements récurrents (déjeuners mensuels, formations en continu)?

Oui, s'ils sont ouverts aux entreprises ou au public du territoire. Nous pourrions établir des codes plus précis à ce sujet en fonction des défis rencontrés.